

Aide-mémoire rentrée 2022

Prévention Santé Environnement en BAC PRO

L'enseignement de Prévention Santé Environnement (PSE) est un enseignement obligatoire dispensé à tous les élèves de Baccalauréat Professionnel. Cet enseignement est assuré par les professeurs de Biotechnologies option Santé Environnement.

1. Le cadre réglementaire

Horaires		Arrêté du 21.11.2018 – BOEN n°1 du 3.01.2019 modifié par arrêté du 1.03.2021 – BOEN n°15 du 15.04.2021 Note de service 2019-023 du 18 mars 2019 → 84 heures sur un cycle de 3 ans soit 1 heure hebdomadaire en seconde, première et terminale
Programme	de seconde	Arrêté du 3.04.2019 - BOEN spécial n°5 du 11.04.2019
	de première et terminale	Arrêté du 3.02.2020 - BOEN spécial n°1 du 6.02.2020
Modalités d'évaluation		Arrêté du 17.06.2020 - BOEN n°30 du 23.07.2020 Note de service du 25 novembre 2021 annule et précise note de service du 22 juin 2021 relative aux supports d'évaluation et de notation des unités générales de baccalauréat professionnel (MENE2119707N) (Annexe 6 - PSE) BOEN n°47 du 16.12.2021
Epreuve de contrôle		Décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021 Arrêté du 25 novembre 2021 Note de service du 31 décembre 2021 - BOEN n°4 du 27 janvier 2022

Lien pour accéder à des ressources: <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>

2. L'enseignement de la PSE

L'enseignement de PSE s'organise autour de trois grandes thématiques qui comportent des modules. L'ordre dans lequel chaque module apparaît dans chaque programme ne constitue en aucun cas une progression. Les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par l'enseignant au regard des spécificités du diplôme préparé, de l'actualité, des projets conduits dans l'établissement... La proposition de répartition donnée ci-dessous permet d'estimer approximativement le temps nécessaire pour chaque module au regard des objectifs ciblés en fin de formation et des notions associées. Cette proposition de répartition horaire devra cependant être adaptée au regard de chaque spécialité de BAC PRO pour prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent déjà certains points du programme de PSE.

• Proposition de répartition horaire pour les modules de PSE

Année de formation	Thématiques	Modules	Proposition des volumes horaires moyens
SECONDE	A. L'individu responsable de son capital santé (17 h environ)	A1- Le système de santé	3 h
		A2- Les rythmes biologiques - le sommeil	3 h
		A3- L'activité physique	3 h
		A4- Les addictions	4 h
		A5- La sexualité - la contraception	4 h
	B. L'individu responsable dans son environnement (5 h environ)	B1- L'alimentation écoresponsable	3 h
		B2- Les risques majeurs	2 h
	C. L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel (7 h environ)	C1- Les enjeux de la "santé et sécurité au travail"	4 h
C2- Les notions de base en prévention des risques professionnels		3 h	

PREMIERE	A. L'individu responsable de son capital santé (9 h environ)	A6 - Les infections sexuellement transmissibles	3 h
		A7- Les pratiques alimentaires	4 h
		A8 - Le stress au quotidien	2 h
	B. L'individu responsable dans son environnement (6 h environ)	B3- Le bruit au quotidien	3 h
		B4- L'eau et le développement durable	3 h
	C. L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel (11 h environ)	C3- Les acteurs de prévention	2 h
		C4 - L'assistance et le secours en milieu professionnel	2 h
		C5- L'analyse des risques professionnels	4 h
		C6- L'analyse d'un risque spécifique au secteur professionnel	3 h
	TERMINALE	A. L'individu responsable de son capital santé (3 h environ)	A9 - La sécurité alimentaire
B. L'individu responsable dans son environnement (4 h environ)		B5 - Les ressources en énergie et le développement durable	4 h
C. L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel (11 h environ)		C7 – Le suivi de la santé au travail	3 h
		C8 – Déclaration et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles	2 h
		C9 – Les risques psycho-sociaux	3 h
		C10 – Les risques liés à l'activité physique	3 h
		C11 – L'analyse d'une situation de travail	4 h
		C12 – L'égalité de traitement au travail	2 h

3. L'évaluation certificative de la PSE

Epreuve ponctuelle	
Forme	Ecrite
Durée	2 heures
Thématiques/modules	Les questions portent sur les trois thématiques A, B et C du programme d'enseignement.
Compétences évaluées	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche d'analyse d'une situation donnée - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème - Argumenter un choix - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté
Parties d'épreuve	Première partie : thématiques A et B Deuxième partie : thématique C
Supports d'évaluation	Documents permettant d'analyser une ou plusieurs situations et de mener une réflexion construite concernant un enjeu sanitaire ou environnemental, au niveau individuel ou collectif. Dossier ressource présentant : <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle comportant une description des activités de l'opérateur - les documents techniques, législatifs et réglementaires nécessaires pour répondre à la problématique posée.